

Budget Primitif 2024

du Budget Annexe Eau Brute de la Commune de Vergeze

*

Note de Présentation Brève et Synthétique des Résultats

L'article 107 de la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 modifie les articles L2313-1, L3313-1 et L4313-1 du Code général des collectivités territoriales, relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Les communes doivent réaliser une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles à joindre au budget primitif et au compte administratif.

*

Les éléments ci-dessous présentent le projet de Budget Primitif 2024 avec pour mémoire le budget de l'année 2023 (€uro HT)

Le Compte administratif 2022 est clôturé et présente les résultats suivants :

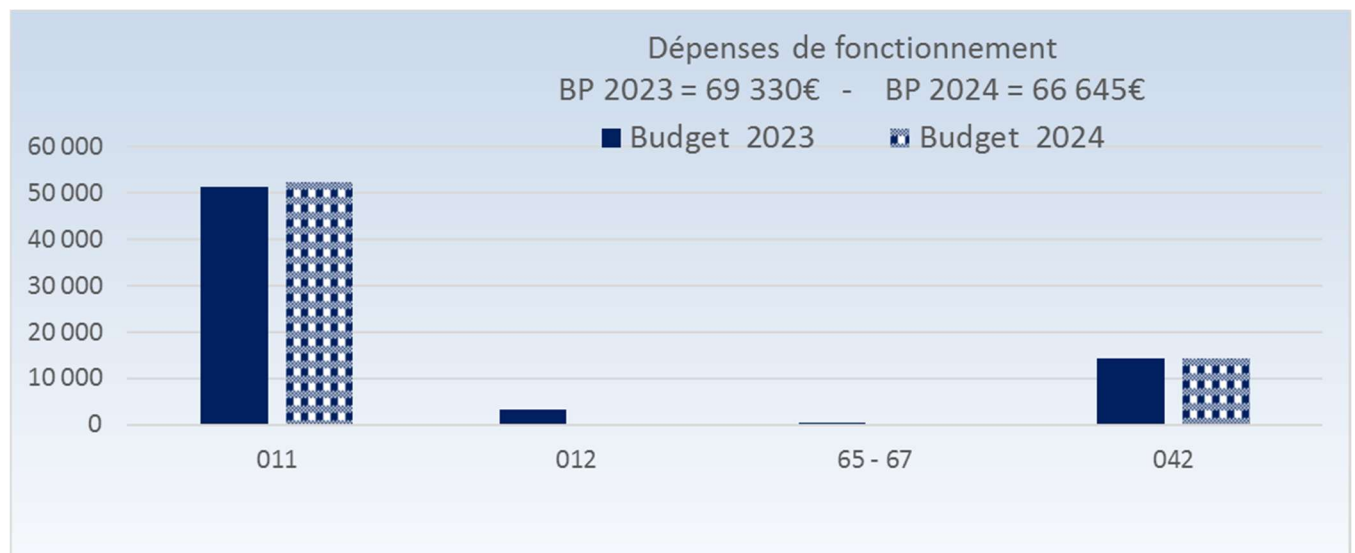
Section de fonctionnement : Excédent d'un montant de 1 096.39 €
Reporté sur la section de fonctionnement dès le Budget primitif 2024

Section d'investissement : Excédent d'un montant de 81 233.04 €
Reporté sur la section d'investissement dès le Budget primitif 2024

*

Les dépenses de fonctionnement :

	Dépenses de fonctionnement	Budget 2023	Budget 2024
011	Charges à Caractère Général	51 350	52 300
012	Charges de Personnel	3 250	0
65 - 67	Autres Charges Gestion Courante et Charges exceptionnell	500	115
042	Opération d'ordre S/S	14 230	14 230
	Total Dépenses de fonctionnement	69 330	66 645



011 – Charges à caractère général**BP 2023 : 51 350€**

Dépenses imputées sur ce chapitre :

- l'achat de l'eau en gros à la société BRL,
- les dépenses de fonctionnement liées à la mise en place des compteurs et aux petites réparations sur réseaux.

012 - Charges de Personnel**BP 2023 : 3 250€****BP 2024 : 0€**

Il s'agit de la répercution de la charge de personnel correspondant au temps passé par un agent de la commune pour suivre ce budget. Il n'y a plus d'agent affecté au suivi de ce budget depuis 2023.

Chapitres 65 et 67 charges de gestion courante et charges exceptionnelles :**BP 2023 : 500€****BP 2024 : 115€**

Des crédits sont ouverts pour permettre si besoin de passer une dépense au cours de l'année.

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections : BP 2023 : 14 230€**BP 2024 : 14 230€**

ce chapitre retrace les écritures d'ordre d'amortissement qui génèrent une dépense en fonctionnement et parallèlement une recette en investissement du même montant.

002 Résultat de fonctionnement reporté :**BP 2023 : 0€****BP 2024 : 0€**

En 2023 le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 096.39€

*

Les recettes de fonctionnement :

	Recettes de fonctionnement	Budget 2023	Budget 2024
70	Produit des Services des Domaines	68 060	65 549
76	Produits financiers	100	0
002	excédent de fonctionnement	1 169	1 096
	Total recettes de fonctionnement	69 330	66 645

**70 Produits des services, du domaine et ventes diverses : BP 2023 : 68 060€ BP 2024 : 65 549€**

correspond à la vente de l'eau aux usagers du service

002 Résultat de fonctionnement reporté :**BP 2023 : 1 169.75€****BP 2024 : 1 096.39€**

ce compte enregistre l'excédent de fonctionnement de l'année n-1

*

Les dépenses d'investissement :

	Dépenses d'investissement	Budget 2023	Budget 2024
16	Remboursement d'Emprunts (Capital)	5 334	5 334
21	Immobilisations Corporelles	81 242	90 129
	Total des dépenses d'investissement	86 576	95 463



16 Emprunts et dettes assimilées :

BP 2023 : 5 334 €

BP 2023 : 5 334€

le budget annexe d'eau brute rembourse chaque année 1/30^{ème} de l'avance versée par le budget principal en 2008 pour réaliser les investissements de 160 000 € pour la construction de la canalisation principale d'eau brute.

21 Immobilisations corporelles :

BP 2023 : 81 242€

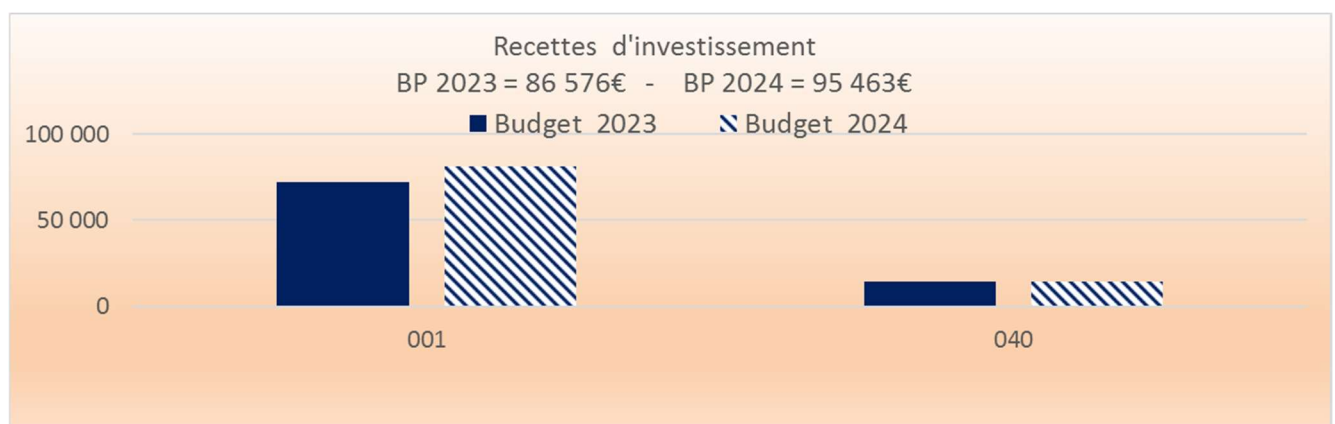
BP 2024 : 90 129€

des crédits sont prévus pour réaliser des travaux d'investissement sur le réseau d'eau brute.

*

Les recettes d'investissement :

	Recettes d'investissement	Budget 2023	Budget 2024
001	Résultat reporté	72 346	81 233
040	Opération d'ordre S/S	14 230	14 230
	Total des recettes d'investissement	86 576	95 463



001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : BP 2023 : 72 346€ BP 2024 : 81 233€

Enregistre la reprise de l'excédent n-1 : 81 233.04 €,

040 Opérations d'ordre de transfert entre sections :
Enregistre les recettes d'amortissement (écritures d'ordre) en concordances avec la dépense inscrite
en dépenses de fonctionnement : 14 230 €.

BP 2023 : 14 3306

*

Le budget primitif 2024 du budget annexe de l'eau brute s'équilibre comme suit :

Budget Primitif 2024	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	66 645	66 645
Section d'investissement	95 463	95 463
Total	162 108	162 108